



# Demande de 🗵 Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

### □ Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- ① Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

  Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

#### Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

## 

à l'Architecte des Bâtiments de France

- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale
- d'Aménagement Commercial

#### Identité du demandeur[1]

① Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

| 1.1 | Vous êtes un particulier   ☑ Madame ☐ Monsieur   |   |  |  |  |  |
|-----|--|---|--|--|--|--|
|     | Nom  | Prénom  |  |  |  |  |
|     | AYME épouse FOURNAISON   | Cécile  |  |  |  |  |
|     | Date et lieu de naissance : Date : 🥌 🌖 🥒   | • • •   |  |  |  |  |
|     | Commune:   |   |  |  |  |  |
|     | Département : Pays   |   |  |  |  |  |
| 2   |  |   |  |  |  |  |
| .2  | Vous êtes une personne morale<br>Dénomination  | Raison sociale  |  |  |  |  |
|     | N° SIRET   | Type de société (SA, SCI)   |  |  |  |  |
|     | Représentant de la personne morale :   Madame  Nom   | Monsieur<br>Prénom  |  |  |  |  |
|     | Coordonnées du la  |   |  |  |  |  |
|     | Coordonnées du demandeur   |   |  |  |  |  |
|     | Adresse : Numéro : Voie :  |   |  |  |  |  |
|     |  |   |  |  |  |  |
|     | Lieu-dit:  |   |  |  |  |  |
|     | Lieu-dit : Localité :  |   |  |  |  |  |
|     | Localité :   | edex :  |  |  |  |  |
|     | Localité : BP : C  |   |  |  |  |  |
|     | Localité :  Code postal :  BP :  C  Téléphone :  | edex : Indicatif pour le pays étranger :  |  |  |  |  |
|     | Localité :  Code postal :  BP :  C  Téléphone :  Adresse électronique :  |   |  |  |  |  |
|     | Localité :  Code postal :  BP :  C  Téléphone :  |   |  |  |  |  |
|     | Localité :  Code postal :  BP :  C  Téléphone :  Adresse électronique :  | Indicatif pour le pays étranger :   |  |  |  |  |
|     | Localité :  Code postal : BP : C  Téléphone : Adresse électronique :  Si le demandeur habite à l'étranger :  Pays : J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communi par lettre recommandée électronique ou par un autre procé   | Indicatif pour le pays étranger :   |  |  |  |  |
| Bis | Localité :  Code postal :  BP :  C  Téléphone :  Adresse électronique :  Si le demandeur habite à l'étranger :  Pays :  J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communi par lettre recommandée électronique ou par un autre procé notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.   | Indicatif pour le pays étranger :   |  |  |  |  |
| Bis | Code postal :  | Division territoriale :   |  |  |  |  |
| 3is | Code postal :  | Division territoriale :   |  |  |  |  |
| Bis | Localité:  Code postal:  BP:  C  Téléphone:  Adresse électronique:  Si le demandeur habite à l'étranger:  Pays:  J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communi par lettre recommandée électronique ou par un autre procénotifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.  Identité et coordonnées d'une perso  Si vous souhaitez que les réponses de l'administratio à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses corpour un particulier:  Madame Monsieur                     | Division territoriale :  quée les réponses de l'administration et notamment edé électronique équivalent les documents habituellement en le autre que le(s) demandeur(s)[2] en (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  |  |  |  |  |
| 3is | Localité:  Code postal:  BP:  C  Téléphone:  Adresse électronique:  Si le demandeur habite à l'étranger:  Pays:  J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communi par lettre recommandée électronique ou par un autre procé notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.  Identité et coordonnées d'une perso  Si vous souhaitez que les réponses de l'administratio à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses corpour un particulier:  Madame Monsieur  Nom               | Division territoriale :  quée les réponses de l'administration et notamment edé électronique équivalent les documents habituellement en le autre que le(s) demandeur(s)  n (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.   |  |  |  |  |
| Bis | Localité:  Code postal:  BP:  C  Téléphone:  Adresse électronique:  Si le demandeur habite à l'étranger:  Pays:  J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communi par lettre recommandée électronique ou par un autre procénotifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.  Identité et coordonnées d'une perso  Si vous souhaitez que les réponses de l'administratio à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses cordonnées d'une personne morale:  Pour une personne morale: | Division territoriale:  quée les réponses de l'administration et notamment adé électronique équivalent les documents habituellement en le de le   |  |  |  |  |
| Bis | Code postal :  | Division territoriale :  quée les réponses de l'administration et notamment edé électronique équivalent les documents habituellement en le de le ctronique équivalent les documents habituellement en le conne autre que le (s) demandeur(s) (2) en (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI) |  |  |  |  |
| Bis | Code postal :  | Division territoriale:  quée les réponses de l'administration et notamment edé électronique équivalent les documents habituellement en le de le   |  |  |  |  |

| Lieu-dit :  Localité :  Code postal :  BP :  Cedex :  Si cette personne habite à l'étranger :  Pays :  Téléphone :  Adresse électronique :  @  3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)  ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro :  Vole :  Lleu-dit :  Kervarabes  Localité : lle de Bréhat  Code postal :  Section :  Numéro :  Section :  Numéro :  Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  Le terrain est-il situé dans un lotissement ?  Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?  Oui ② Non  |     | Adresse : Numéro : Voie :  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|--|-----|--|------------|----------------|--|--|--|--|--|--|
| Code postal: BP: Cedex:  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Si cette personne habite à l'étranger :  Pays :  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Tôléphone:   |     | ·  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Adresse électronique :  @    Reterrain   R |     | Pays : Division territoriale :   |            |                |  |  |  |  |  |  |
| 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)  ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul lenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro: Vole :   |     |  | etranger   | : <u>M M M</u> | <u> 20</u>   |  |  |  |  |  |
| 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)  ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro: Voie :   |     | <u>@</u>   |            |                |  |  |  |  |  |  |
| ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro : Voie :   | 3   | Le terrain   |            |                |  |  |  |  |  |  |
| ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro : Voie :   | 3.1 | Localisation du (ou des) terrain(s)  |            |                | SALESTICKE INVOLVENT   |  |  |  |  |  |
| Lieu-dit: Kervarabes  Localité: lle de Bréhat  Code postal: 2 2 8 7 0  Références cadastrales <sup>[3]</sup> :  ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.  Préfixe: Section: A Numéro: 1 5 3 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 32  3.2 Situation juridique du terrain  ② Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? Oui Non Je ne sais parte le terrain est-il situé dans un lotissement? Oui Non Je ne sais parte le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Oui Non Je ne sais parte le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?  Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais partenarial est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais partenarial est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais partenarial est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais partenarial est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais partenarial est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non De ne sais partenarial est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non De ne sais partenarial est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?   |     | à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par vo<br>Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant app<br>Adresse du (ou des) terrain(s)   | otre proje | et.            | propriétaire.  |  |  |  |  |  |
| Localité : lle de Bréhat  Code postal : 2 2 8 7 0  Références cadastrales <sup>[3]</sup> :  ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.  Préfixe : Section : A Numéro : 1 5 3 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 32  3.2 Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Ètes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non De ne sais parte le terrain est-il situé dans un lotissement? Oui Non De ne sais parte le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non De ne sais parte le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non De ne sais parte le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais parte le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Code postal : 2 2 8 7 0  Références cadastrales <sup>(3)</sup> :  ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.  Préfixe : Section : A Numéro : 1 5 3 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 32  3.2 Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui   |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Références cadastrales <sup>[3]</sup> :  ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.  Préfixe:  Section:  A Numéro:  1 5 3 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):  32  3.2  Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain?  Le terrain est-il situé dans un lotissement?  Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?  Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?  Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates   |     | Localité : lie de Bierlat  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.  Préfixe: Section: A Numéro: 1 5 3 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 32  3.2 Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? Oui Non De ne sais parcelle terrain est-il situé dans un lotissement? Oui Non De ne sais parcelle terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Oui Non De ne sais parcelle terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Oui Non De ne sais parcelle cadastrale (en m²): 32  Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  ② Oui Non De ne sais parcelle cadastrale (en m²): 32  Situation juridique du terrain   |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| 3.2 Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain?  Le terrain est-il situé dans un lotissement?  Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?  Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?  Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| 3.2 Situation juridique du terrain  ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  |     | array and the first the control of t |            |                | and a second sec |  |  |  |  |  |
| ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un lotissement ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Ou  |     | Préfixe : Section : Numéro : 5 Superficie de la pa   | rcelle ca  | dastrale (en   | m²) : <u>32</u>  |  |  |  |  |  |
| ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain?  Le terrain est-il situé dans un lotissement?  Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?  Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention  de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?  Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates  | 3.2 | Situation juridique du terrain   |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Le terrain est-il situé dans un lotissement?  Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?  Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention  de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?  Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui  Non  De ne sais partie projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates  |     | ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?  Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention  de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?  Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui  Non  Je ne sais partie projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui  Non  Je ne sais partie projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?   |     | Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  | Oui        | ☑ Non □        | Je ne sais pas   |  |  |  |  |  |
| Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui  Non  Je ne sais partie d'une Sais partie est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui  Non  Je ne sais partie d'une sais partie est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui  Non  Je ne sais partie d'une sais partie est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  |     | Le terrain est-il situé dans un lotissement ?  | Oui        | ☑ Non □        | Je ne sais pas   |  |  |  |  |  |
| Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui  Non  Une ne sais par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates   |     | Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates   |     |  | Oui        | ☑ Non □        | Je ne sais pas   |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
| none in autoria de proceso de la companio del la companio de la companio del la companio de la companio del la companio della companio de |     |  | 100 0011   | 1101002, 100   | 44.00  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     |  |            |                |  |  |  |  |  |  |
|  |     | [3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.   |            |                |  |  |  |  |  |  |

|   | eportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction            |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés<br>quel que soit le secteur de la commune   |  |  |  |  |  |
| ① Cochez la ou les cases correspondantes.   |  |  |  |  |  |
| ☐ Lotissement   | ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts                    |  |  |  |  |
| Remembrement réalisé par une association  | de véhicules et garages collectifs de caravanes                        |  |  |  |  |
| foncière urbaine libre  | ou de résidences mobiles de loisirs                                    |  |  |  |  |
| ☐ Terrain de camping  | Contenance (nombre d'unités) :   |  |  |  |  |
| Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances  | ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :                 |  |  |  |  |
| Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés                             | • Superficie en m² :   |  |  |  |  |
| <ul> <li>Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire</li> </ul>                                    |  |  |  |  |  |
| de jeux et de sports  | Profondeur (pour les affouillements) :                                 |  |  |  |  |
| ☐ Aménagement d'un golf   | Hauteur (pour les exhaussements) :                                     |  |  |  |  |
| ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidence  | ces démontables, créant une surface de plancher totale                 |  |  |  |  |
| supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de l  | eurs utilisateurs  |  |  |  |  |
| Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain fa   | milial des gens du voyage recevant plus de deux résidence              |  |  |  |  |
| mobiles   |  |  |  |  |  |
| Dans les secteurs protégés  |  |  |  |  |  |
| Aménagement situé dans un espace remarquable  | Aménagement situé dans le périmètre d'un site                          |  |  |  |  |
| ou milieu du littoral identifié dans un document  | patrimonial remarquable ou dans les abords                             |  |  |  |  |
| d'urbanisme comme devant être protégé <sup>[4]</sup> :  | des monuments historiques <sup>[4]</sup> :                             |  |  |  |  |
| ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont | ☐ Création d'une voie  |  |  |  |  |
| nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public   | ☐ Travaux ayant pour effet de modifier                                 |  |  |  |  |
| de ces espaces ou milieux   | les caractéristiques d'une voie existante  Création d'un espace public |  |  |  |  |
| ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités   |  |  |  |  |  |
| agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres,  | Aménagement situé dans un site classé                                  |  |  |  |  |
| conchylicoles, pastorales et forestières  | ou une réserve naturelle <sup>[4]</sup> :                              |  |  |  |  |
| Courte description de votre projet ou de vos travaux :  | ☐ Création d'un espace public  |  |  |  |  |
| courte description de votre projet ou de vos travaux .  |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
| Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 0  |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
| [4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mai                                      | ne.  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |  |

| ent la constructibilité globale sera-t-elle répappication du coefficient d'occupation du sol<br>à chaque lot<br>nformément aux plans ou tableaux joints<br>ésente demande | ce de plancher maximale envisagée (en m²) :   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
| ent la constructibilité globale sera-t-elle répappication du coefficient d'occupation du sol<br>à chaque lot<br>nformément aux plans ou tableaux joints<br>ésente demande | partie ?  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseu   |  |  |  |
| application du coefficient d'occupation du sol<br>à chaque lot<br>nformément aux plans ou tableaux joints<br>ésente demande   | <ul> <li>La constructibilité sera déterminée à la vente (ou<br/>à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseu</li> </ul>   |  |  |  |
| nformément aux plans ou tableaux joints<br>ésente demande   | HERE COLORS (1944년 1945년 1945년 1945년 1945년 ) 전 100년 100년 100년 100년 (1947년 1947년 10년 10년 10년 10년 10년 10년 10년 10년   |  |  |  |
| ésente demande  | devra fournir un certificat aux constructeurs.  |  |  |  |
|   |   |  |  |  |
| jet fait-il l'objet d'une demande de travaux défi<br>quelle garantie sera utilisée ?  |   |  |  |  |
| jet fait-il l'objet d'une demande de vente ou loc   |   |  |  |  |
| nplir pour l'aménagement d'un cam<br>ue de l'hébergement touristique  | ping ou d'un autre terrain aménagé  |  |  |  |
| re maximum d'emplacements réservés  | Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)   |  |  |  |
| ntes, caravanes ou résidences mobiles   | Nombre d'emplacements réservés aux HLL :  |  |  |  |
| irs:  | Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :   |  |  |  |
| Nombre maximal de personnes accueillies : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :        |   |  |  |  |
|   |   |  |  |  |
| dissement ou réaménagement d'une structure  | existante ?   |  |  |  |
|   |   |  |  |  |
| , joindre un plan indiquant l'état actuel et les ar   | ménagements   |  |  |  |
| j r   | et fait-il l'objet d'une demande de vente ou loc<br>nplir pour l'aménagement d'un cam<br>ne de l'hébergement touristique<br>le maximum d'emplacements réservés<br>intes, caravanes ou résidences mobiles<br>irs : |  |  |  |

## À remplir pour une demande comprenant un projet de construction 5.1 Architecte Vous avez eu recours à un architecte<sup>[5]</sup>: Oui Non 🗹 Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous : Nom de l'architecte : Prénom: Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_ Lieu-dit : \_\_\_\_ Localité : Code postal : \_\_\_ \_ \_ \_ BP : \_\_ \_ \_ Cedex : \_\_\_ \_ N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : Conseil Régional de : \_\_\_ \_\_ ou Télécopie : Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse électronique : Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>[6]</sup> : ☑ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire. 5.2 Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) Courte description de votre projet ou de vos travaux : Rénovation du clos et couvert d'un hangar : - Dépose et évacuation de la toiture en amiante - Réalisation d'une nouvelle couverture en longue feuille à joint debout teinte prépatinée quartz - Habillage de deux côtés de la façade par des lames de bardage aspect bois blanc - Création d'une fenêtre sur la façade ouest Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : [5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture). [6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

<sup>-</sup> Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

<sup>-</sup> Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher;

<sup>-</sup> Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

<sup>-</sup> Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

| <ul> <li>Nombre total de logements créés : 0 0 0 dont individuels : dont collectifs :</li> <li>Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :</li> </ul>  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| ogement Locatif Social Accession Sociale (hors prê  | t à taux zéro) Prêt à taux zéro  |  |  |  |  |
| Autres financements   |  |  |  |  |  |
| Mode d'utilisation principale des logements :  Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (persor 'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :  Résidence principale  Résidence secondaire i le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : | nne morale) 🗌 Vente 🔲 Location   |  |  |  |  |
| Piscine 🗵 Garage 🗆 Véranda 🗀 Abri de jardin   |  |  |  |  |  |
| Autres annexes à l'habitation :   |  |  |  |  |  |
|   | vincente en antique de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la |  |  |  |  |
| Autres, précisez :  | ACTION OF THE CONTRACT OF T  |  |  |  |  |
| Autres, précisez :  | ent d'un autre type : _0   |  |  |  |  |
| O Autres, précisez :  | ent d'un autre type : _0<br>de pièces : 1 pièce 2 pièces   |  |  |  |  |
| Autres, précisez :  Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergem Répartition du nombre de logements créés selon le nombre d   | ent d'un autre type : _0<br>de pièces : 1 pièce 2 pièces<br>6 pièces et plus   |  |  |  |  |
| Autres, précisez :  | ent d'un autre type : _0 de pièces : 1 pièce 2 pièces 6 pièces et plus lu sol et au-dessous du sol   |  |  |  |  |
| Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergem Répartition du nombre de logements créés selon le nombre d 3 pièces 4 pièces 5 pièces Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus de Indiquez si vos travaux comprennent notamment :                                    | ent d'un autre type : _0 de pièces : 1 pièce 2 pièces 6 pièces et plus lu sol et au-dessous du sol   |  |  |  |  |

#### 5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

#### 5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016.

Surfaces de plancher[7] en m²

|  |  | Curiaces a                          | e plancher <sup>(1)</sup> en   | III de la calacac                           | A selection of the second  |   |
|--|--|-------------------------------------|--|---|--|---|
| Destinations                             | Surface<br>existante avant<br>travaux<br>(A) | Surface créée <sup>(8)</sup><br>(B) | Surface<br>créée par<br>changement<br>de destination <sup>[9]</sup><br>(C) | Surface<br>supprimée <sup>[10]</sup><br>(D) | Surface<br>supprimée par<br>changement<br>de destination <sup>[9]</sup><br>(E) | Surface totale<br>= (A) + (B)<br>+ (C)<br>- (D) - (E) |
| Habitation                               |  |                                     |  |   |  |   |
| Hébergement hôtelier                     |  |                                     |  |   |  |   |
| Bureaux                                  |  |                                     |  |   | 1 A CO. 1 CO. 2 S. 1 CO. 1 CO. 1   | EEC. 1974   |
| Commerce                                 |  |                                     |  |   |  |   |
| Artisanat <sup>[11]</sup>                |  |                                     |  |   |  |   |
| Industrie                                |  |                                     |  |   |  |   |
| Exploitation agricole<br>ou forestière   |  |                                     |  |   |  |   |
| Entrepôt                                 |  |                                     |  |   |  |   |
| Service public<br>ou d'intérêt collectif |  |                                     |  |   |  |   |
| Surfaces totales (m²)                    |  |                                     |  |   |  |   |

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

<sup>[7]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

#### 5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher[12] en m2

| Destinations <sup>[13]</sup>           | Sous-destinations <sup>[14]</sup>   | Surface<br>existante<br>avant travaux<br>(A) | Surface<br>créée <sup>[15]</sup><br>(B) | Surface<br>créée par<br>changement<br>de<br>destination <sup>[16]</sup><br>ou de sous-<br>destination <sup>[17]</sup><br>(C) | Surface<br>supprimée <sup>[18]</sup><br>(D) | Surface<br>supprimée par<br>changement<br>de<br>destination <sup>[16]</sup><br>ou de sous-<br>destination <sup>[17]</sup><br>(E) | Surface<br>totale =<br>(A) + (B) +<br>(C) -<br>(D) - (E) |
|--|---|--|---|--|---|--|--|
| Exploitation                           | Exploitation agricole   |  |   |  |   |  |  |
| agricole<br>et forestière              | Exploitation forestière   |  |   |  |   |  |  |
| l labitation                           | Logement  |  |   |  |   |  |  |
| Habitation                             | Hébergement   |  |   |  |   |  |  |
|  | Artisanat et commerce<br>de détail  | Ky zają w iek iek wyzawaniek                 |   |  |   |  |  |
|  | Restauration  |  |   |  |   |  |  |
|  | Commerce de gros  |  |   |  |   |  |  |
| Commerce<br>et activités<br>de service | Activités de services<br>où s'effectue l'accueil<br>d'une clientèle                         |  |   |  |   |  |  |
|  | Cinéma  |  |   |  |   |  |  |
|  | Hôtels  |  |   |  |   |  |  |
|  | Autres hébergements touristiques  |  |   |  |   |  |  |
|  | Locaux et bureaux<br>accueillant du public<br>des administrations<br>publiques et assimilés |  |   |  |   |  |  |
| Équipement<br>d'intérêt                | Locaux techniques<br>et industriels<br>des administrations<br>publiques et assimilés        |  |   |  |   |  |  |
| collectif<br>et services<br>publics    | Établissements<br>d'enseignement, de santé<br>et d'action sociale                           |  |   |  |   |  |  |
|  | Salles d'art<br>et de spectacles  |  |   |  |   |  |  |
|  | Équipements sportifs  |  |   |  |   |  |  |
|  | Autres équipements recevant du public   |  |   |  |   |  |  |
| A. L                                   | Industrie   |  |   |  |   |  |  |
| Autres activités des secteurs          | Entrepôt  |  |   |  |   |  |  |
| secondaire                             | Bureau  |  |   |  |   |  |  |
| ou tertiaire                           | Centre de congrès et d'exposition   |  |   |  |   |  |  |
| Surfaces total                         | es (en m²)  |  | #100 to 450 to 800                      | and Sathward Constitution  | Entra Minerality                            |  |  |

<sup>[12]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>[13]</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

<sup>[14]</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

<sup>[15]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[16]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

<sup>[17]</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

<sup>[18]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

|  | tationnement   |
|--|--|
| Avant réalisation du proj  | et : 0 Après réalisation du projet : 0   |
| Places de stationneme  | nt affectées au projet, aménagées ou réservées<br>ur lequel est situé le projet  |
| Adresse 1 des aires de s   | stationnement :  |
| Numéro : Voie  |  |
| Lieu-dit :   |  |
| Localité :   |  |
| Code postal :  |  |
| Adresse 2 des aires de s   | stationnement :  |
| Numéro : Voie  |  |
| Lieu-dit :   |  |
| Localité :   |  |
| Code postal :  |  |
| Nombre de places :   |  |
| Surface totale affectée a  | u stationnement : m², dont surface bâtie : m²  |
|  |  |
| Pour les commerces et d<br>Emprise au sol des surfa  | ces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  |
| Èmprise au sol des surfa   | ces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  Je le projet nécessite des démolitions  |
| À remplir lorsqu  ① Tous les travaux de dauprès de la mairie afin  | ices, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :   |
| À remplir lorsqu  ① Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également  | de le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.   |
| À remplir lorsqu  ① Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également  | de le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  |
| À remplir lorsqu  ① Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également  | de le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)   | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,                    |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)  Démolition totale En cas de démolition par effectués sur les constru | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,                    |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)  Démolition totale En cas de démolition par effectués sur les constru | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, ctions restantes : |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)  Démolition totale En cas de démolition par effectués sur les constru | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, ctions restantes : |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)  Démolition totale En cas de démolition par effectués sur les constru | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, ctions restantes : |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)  Démolition totale En cas de démolition par effectués sur les constru | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, ctions restantes : |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)  Démolition totale En cas de démolition par effectués sur les constru | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, ctions restantes : |
| À remplir lorsqu  Tous les travaux de dauprès de la mairie afin Vous pouvez également Date(s) approximative(s)  Démolition totale En cas de démolition par effectués sur les constru | De le projet nécessite des démolitions  émolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition partielle  tielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, ctions restantes : |

5.7 Stationnement

| Pour un particulier   | ☐ Madame ☐   | Monsieur   |
|---|--|--|
| Nom   |  | Prénom   |
|   |  |  |
| Pour une personne mora  | le   |  |
| Dénomination  |  | Raison sociale   |
| N° SIRET  | i sin sin sin ma ma sin si   | Type de société (SA, SCI)  |
| Représentant de la personne mo  | orale :  | Monsieur<br>Prénom   |
| Adresse : Numéro :\   | /oie :   |  |
| Lieu-dit :  | AND THE STATE OF T | rosa emperant superce the earne example of   |
| Localité :  |  | Values acominated in the second secon |
| Code postal :   |  |  |
|   | @  |  |
| Oi la dansandare babita à l'Atran   |  |  |
| Si le demandeur habite à l'étran  | Alexandre la compressa de transferancia de transferancia de la compressa de la |  |
| Pays :  | Alexandre la compressa de transferancia de transferancia de la compressa de la | Division territoriale :  |
|   |  |  |
| Pays:   |  |  |
| Pays: Informations pour l'a   | application d'un   |  |
| Informations pour l'a   | application d'un<br>ouvrage, des travaux   | e législation connexe  |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un  | application d'un<br>ouvrage, des travaux<br>ation en application   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis   | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France  |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en application   | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en applicatio de l'environnement   | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO  porte sur des travaux soumis environnementale en applicatio de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au  | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet:  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en applicatio de l'environnement  | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en application de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (o protégées)  | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO) porte sur des travaux soumis environnementale en applicatio de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (oprotégées) porte sur une installation cla   | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO  porte sur des travaux soumis environnementale en application de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (o protégées)  porte sur une installation cla à enregistrement en application   | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.   |
| Informations pour l'aliant la   | ouvrage, des travaux ation en application outrage, des travaux ation en application outra) s à autorisation on du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces essée soumise on de l'article L. 512-7   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.  Précisez laquelle :  |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet:  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO  porte sur des travaux soumis environnementale en applicatio de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (o protégées)  porte sur une installation cla à enregistrement en application du code de l'environnement déroge à certaines règles de   | application d'un ouvrage, des travaux ation en application TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces assée soumise n de l'article L. 512-7 e construction  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.  Précisez laquelle:  est soumis à une obligation de raccordement à un   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en application de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (or protégées)  porte sur une installation cla à enregistrement en application du code de l'environnement  déroge à certaines règles de et met en œuvre une solution or  | application d'un ouvrage, des travaux ation en application PTA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces assée soumise n de l'article L. 512-7 e construction l'effet équivalent  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.  Précisez laquelle:  est soumis à une obligation de raccordement à un   |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en application de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (or protégées)  porte sur une installation cla à enregistrement en application du code de l'environnement  déroge à certaines règles de et met en œuvre une solution da u titre de l'ordonnance n° 201                                 | application d'un ouvrage, des travaux ation en application PTA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces assée soumise n de l'article L. 512-7 e construction d'effet équivalent 8-937 du 30 octobre  | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.  Précisez laquelle :  est soumis à une obligation de raccordement à ur réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712  |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en application de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (or protégées)  porte sur une installation cla à enregistrement en application du code de l'environnement  déroge à certaines règles de et met en œuvre une solution or au titre de l'ordonnance n° 201  Indiquez également si votre p | application d'un ouvrage, des travaux ation en application PTA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces assée soumise n de l'article L. 512-7 e construction d'effet équivalent 8-937 du 30 octobre projet :   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.  Précisez laquelle:  est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712   |
| Informations pour l'aliant la   | ouvrage, des travaux ation en application (TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces asée soumise n de l'article L. 512-7 e construction d'effet équivalent 8-937 du 30 octobre projet : res   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.  Précisez laquelle:  est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712 du code de l'énergie  |
| Informations pour l'a Indiquez si votre projet :  porte sur une installation, un ou une activité soumis à déclara du code de l'environnement (IO porte sur des travaux soumis environnementale en application de l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au 4° du code de l'environnement (or protégées)  porte sur une installation cla à enregistrement en application du code de l'environnement  déroge à certaines règles de et met en œuvre une solution or au titre de l'ordonnance n° 201  Indiquez également si votre p | ouvrage, des travaux ation en application (TA) s à autorisation n du L. 181-1 du code u titre du L. 411-2 dérogation espèces asée soumise n de l'article L. 512-7 e construction d'effet équivalent 8-937 du 30 octobre projet : res   | e législation connexe  2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoin (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme.  Précisez laquelle :  est soumis à une obligation de raccordement à ur réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712   |

#### 9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé su site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.



Signature du (des) demandeur(s)

#### À ILE DE BREHAT

Fait le 2 0 0 1 2 0 2 3

#### Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

#### 10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

| architecte paysagiste-concepteur   |  |
|--|--|
| Nom  | Prénom   |
| Company of the Compan |  |
| Numéro : Voie :  |  |
| Lieu-dit:  |  |
| Localité :   |  |
| Code postal : BP :   | Cedex :  |
| Téléphone :  | A second model through the Management of the Second |
| Adresse électronique :   |  |
|  |  |
| Pour les architectes uniquement :  |  |
| N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architect   | tes :  |
| Conseil régional de :  | Zer zankonanaka, da  |

## Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
|-------------------|------------------|-----------------|--|
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | . Numéro :      | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | _ Numéro :      | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | _ Numéro :      | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | _ Numéro :      | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | Section :        | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | _Section :       | _ Numéro :      | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | _ Section :      | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | _ Section :      | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Préfixe :         | _ Section :      | Numéro :        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : |
| Superficie totale | du terrain (en m | <sup>2</sup> ): |  |





## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis d'aménager

 Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande,

vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués

chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)<sup>[19]</sup>. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PA1, PA4, PA17 et PA19, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

#### 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Plèce  | Nombre d'exemplaires à fournir<br>uniquement dans le cadre<br>d'une saisine par voie papier |
|--|---|
| ⊠ PA1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 441-2 a) du code<br>de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires                                 |
| Ø PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]                     | 1 exemplaire par dossier  |
| PA3. Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords<br>[Art. R. 441-4 1° du code de l'urbanisme]                  | 1 exemplaire par dossier  |
| ☐ PA4. <b>Un plan</b> de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2° du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires                                 |

#### 2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Pièce   | Nombre d'exemplaires à fournir<br>uniquement dans le cadre<br>d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| Si votre projet fait l'objet d'une concertation :   |   |
| PA4-1. Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| Si votre projet porte sur un lotissement :  |   |
| ☐ PA5. <b>Deux vues et coupes</b> faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier  |
| ☐ PA6. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]                    | 1 exemplaire par dossier  |
| ☐ PA7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]                       | 1 exemplaire par dossier  |

[19] Se renseigner auprès de la mairie

| ☐ PA8. Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier          |
|---|-----------------------------------|
| ☐ PA9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier          |
| PA10. Un projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]  Le pourcentage consacré aux logements sociaux en cas de réalisation d'un programme de logement, si vous êtes dans un secteur délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels une partie doit être affectée à des logements sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme]. | 1 exemplaire par dossier          |
| ☐ PA11. Si nécessaire, l'attestation de la garantie d'achèvement des travaux exigée par l'article R. 442-14 du code de l'urbanisme [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier          |
| ☐ PA12. <b>L'engagement du lotisseur</b> de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots [Art. R. 442-7 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols:  |                                   |
| PA12-1. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise en compte dans la conception du projet de lotissement. [Art. R. 442-8-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :   | soumis à permis d'aménager,       |
| ☐ PA12-2. <b>L'attestation</b> de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain de camping ou d'un ter<br>l'hébergement touristique :  | rain aménagé pour                 |
| PA13. <b>Un engagement</b> d'exploiter le terrain selon le mode de gestion que vous avez indiqué dans votre demande [Art. R. 443-4 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :  |                                   |
| ☐ PA14. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier          |
| PA14-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 441-5 2° du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un si<br>du code de l'environnement) :  | ite Natura 2000 (Article L. 414-4 |
| ☐ PA15-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 441-6 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'un non collectif :   | e installation d'assainissement   |
| ☐ PA15-2. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 441-6 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :   | de résidences démontables         |
| ☐ PA 15-3. L'attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-6-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier          |
| Si votre projet nécessite une autorisation de défrichement :  |                                   |
| ☐ PA16. Copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 441-7 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier          |

| Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :   |                                  |
|--|----------------------------------|
| PA16-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 441- 8-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier         |
| Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les condition 1, L.512-7-6 et L.512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage di  | ns prévues aux articles L.512-6- |
| PA16-2. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 441-8-3 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier         |
| Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP)  |                                  |
| PA17. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier         |
| Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre u  | ne solution d'effet équivalent : |
| PA17-1. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]                                   | 1 exemplaire par dossier         |

## Pièces à joindre si votre projet comporte des constructions

| Pièce   | Nombre d'exemplaires à fournir<br>uniquement dans le cadre<br>d'une saisine par voie papier  |
|---|--|
| ☐ PA18. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires  |
| ☐ PA19. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |
| PA20. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier<br>+ 5 exemplaires supplémentaires  |
| Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opermobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments  | ération de restauration  |
| PA21. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]                           | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine  | public:  |
| ☐ PA22. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :  | Company of the Compan |
| PA23. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |
| PA23-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site N   | latura 2000 :  |
| PA23-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]                                | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'u<br>non collectif :   | ine installation d'assainissement  |
| ☐ PA23-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |

| Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracyclon  | iques :  |
|---|--|
| ☐ PA24. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques im  | pose la réalisation d'une étude :  |
| PA25. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet nécessite un agrément :   |  |
| PA26. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable c  | ou dans un milieu à préserver :  |
| PA27. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique  |  |
| PA28. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la régle   | ementation environnementale :  |
| □ PA28-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique prévu par l'Art. R. 122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]  OU □ PA28-1-1 Le formulaire attestant la prise en compte des exigences performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie | 1 exemplaire par dossier   |
| en application de l'article R.122-24-1 et R.122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]   | ing - Rossi Alizon Shekari<br>Annan Kasari Manakari  |
| Si votre projet fait l'objet d'une concertation :   |  |
| ☐ PA28-2. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage diffé  | s prévues aux articles L. 512-6-1,   |
| PA28-3. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la c<br>pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une<br>attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :  |  |
| PA28-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-1-o) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement rése programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en ter du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbani en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logeme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-1                                | nant lieu [Art. L. 151.41 4°)<br>sme ou le document d'urbanisme<br>ent, une partie de ce programme |
| □ PA29. <b>Un tableau</b> indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |
| Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimit<br>ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements d'<br>proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'  | loivent comporter une  |
| PA29-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document entenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |
|   |  |

| Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des so ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la con sociaux :  | ls) en cas de POS<br>struction de logements                   |
|---|---|
| PA30. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier                                      |
| PA31. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier                                      |
| ☐ PA32. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier                                      |
| ☐ PA33. Dans les communes de la métropole, <b>l'engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                                      |
| Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité éne   | en cas de POS ou des règles<br>rgétique ou environnementale : |
| PA34. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier                                      |
| ☐ PA35. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                                      |
| Si votre projet nécessite un défrichement :   |   |
| PA36. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                                      |
| Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'envir  | onnement :  |
| PA37. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier                                      |
| Si votre projet nécessite un permis de démolir :  |   |
| <ul> <li>□ PA38. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]</li> <li>OU, si la demande de PC vaut demande de permis de démolir :</li> <li>□ PA39. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]</li> </ul>   | 1 exemplaire par dossier                                      |
| Si votre projet se situe dans un lotissement :  |   |
| ☐ PA40. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                                      |
| ☐ PA41. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                                      |
| PA41-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                                      |
| Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :  |   |
| PA42. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier                                      |
| PA43. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                                      |

| dossier       |
|---------------|
| dossier       |
|               |
|               |
| dossier       |
| 300           |
| dossier       |
| ue :          |
| dossier       |
|               |
| es            |
| les.          |
| es<br>cifique |
| es<br>cifique |
| ocument<br>s  |
| dossier       |
| 152-5         |
| dossier       |
|               |

| haleur et de froid, d'une dérogation :   |                         |
|--|-------------------------|
| PA59. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de accordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du ode de l'énergie [Art. R. 431-16 q du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossie |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |
|  |                         |



#### ANNEXE

## Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

#### 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Plèce  | Nombre d'exemplaires à fournir<br>uniquement dans le cadre<br>d'une saisine par voie papier |
|--|---|
| ☐ A1. <b>Un plan de masse</b> des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier  |
| ☐ A2. <b>Une photographie</b> du  ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]                           | 1 exemplaire par dossier  |

### 2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Plèce  | Nombre d'exemplaires à fournir<br>uniquement dans le cadre<br>d'une salsine par vole papier |
|--|---|
| Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre  | des monuments historiques :   |
| ☐ A3. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier  |
| ☐ A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]                       | 1 exemplaire par dossier  |
| Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titi  | e des monuments historiques :   |
| ☐ A5. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier  |
| ☐ A6. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]                | 1 exemplaire par dossier  |
| ☐ A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]            | 1 exemplaire par dossier  |
| Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimo ou dans les abords des monuments historiques :                                     | nial remarquable  |
| ☐ A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]                            | 1 exemplaire par dossier  |